

Les enjeux de l'arrimage vus de la fenêtre des Centres jeunesse

Denis Plamondon

Volume 7, numéro 2, automne 1994

La recherche sociale et le renouvellement des pratiques

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301292ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301292ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Plamondon, D. (1994). Les enjeux de l'arrimage vus de la fenêtre des Centres jeunesse. *Nouvelles pratiques sociales*, 7(2), 257–259.
<https://doi.org/10.7202/301292ar>

❖ Les enjeux de l'arrimage vus de la fenêtre des Centres jeunesse

Denis PLAMONDON*
Département des sciences humaines
Université du Québec à Chicoutimi

Je vais me situer surtout en rapport avec les Centres jeunesse où je me suis davantage impliqué ces dernières années. D'entrée de jeu, il faut rappeler le jugement très sévère que porte le *Rapport Bouchard* (1991) sur le morcellement des services sociaux offerts à la famille, confirmant en cela les conclusions de la Commission Rochon et les orientations de la réforme Côté. Il inscrit même cette segmentation des services parmi les facteurs de risque, plus précisément, parmi les facteurs institutionnels, s'ajoutant ainsi aux facteurs personnels, familiaux et sociétaux. L'enjeu de l'arrimage, c'est donc la croissance, le développement des jeunes.

Ce défi, les Centres jeunesse tentent d'abord de le relever à l'intérieur même des regroupements issus de la réforme. Il y a eu mariage entre les centres de réadaptation et les ex-CSS devenus CPEJ, mais ce mariage n'est pas nécessairement consommé. La continuité de service entre la protection et

* Membre du conseil d'administration des Centres jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean, membre du conseil d'administration de l'Association des Centres jeunesse du Québec et professeur en travail social.

la réadaptation n'est pas encore véritablement amorcée : méfiance, peur de perdre sa « spécificité » d'intervenant social face à l'éducateur, etc. Il me semble que cette synergie entre les centres de réadaptation et le CPEJ est une condition préalable à l'établissement de liens étroits avec le secteur communautaire.

La complémentarité n'est pas encore trouvée non plus avec les CLSC malgré diverses tentatives en ce sens. Les organismes communautaires et les services de protection sont deux mondes qui se méconnaissent, selon le *Rapport Harvey* (1991). Toutefois, deux conditions nous apparaissent indispensables dans l'établissement d'un réel partenariat entre les Centres jeunesse et les organismes communautaires.

Il faut d'abord que les Centres jeunesse reconnaissent l'expertise des organismes communautaires, que le rapport se fasse d'égal à égal (Bélanger, 1987 : 75). Cela veut dire que l'un n'est pas un outil de l'autre, que les références peuvent se faire dans les deux sens, etc. Ce rapport d'égalité suppose aussi que les organismes communautaires puissent sortir de leur précarité, qu'un financement triennal, par exemple, leur soit assuré (Guay, 1991 ; Simard, 1991).

Une autre perspective, c'est que l'on mette en valeur un modèle d'intervention qui mise avant tout sur le réseau primaire et sur la participation des ressources locales. C'est justement en s'orientant de plus en plus sur le plan local, que l'on découvre que les racines intersectorielles des problèmes sont plus évidentes et qu'elles se croisent au niveau de la famille et du ménage. L'approche professionnelle trop spécialisée peut difficilement faire le lien entre les conditions de logement, l'analphabétisme, le chômage, l'état de stress et de santé. Comme le niveau de bien-être est lié à la satisfaction de ces besoins interreliés, il faut nécessairement les revoir dans leur ensemble et avec les forces du milieu. Si les Centres jeunesse réussissent à intervenir plus tôt, plus près de la famille, s'ils réussissent à agir localement malgré leur structure complexe, oui, ils vont rencontrer en chemin, les organismes communautaires.

Toutefois, je veux partager une inquiétude avec vous. J'achève une tournée de stages (je suis professeur de stage), majoritairement en milieu communautaire. Une intervenante que je mettais à contribution dans ma réflexion sur l'arrimage communautaire/réseau public m'a fait part de cette observation : « Denis, dans trois ans, il n'y aura plus de ressources communautaires d'hébergement dans le secteur jeunesse. Elles seront devenues des ressources intermédiaires. »

Bibliographie

- BÉLANGER, J.P. (1987). *La concertation dans le réseau des services de santé et des services sociaux au Québec*, Dossier thématique, Rapport de la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, Québec, Les Publications du Québec.
- BOUCHARD, C. (1991). *Un Québec fou de ses enfants, Rapport du groupe de travail pour les jeunes*, Québec, MSSS, 179 p.
- GUAY, L. (1991). « Les organismes communautaires versus le réseau : alliances véritables », dans ST-ONGE, J. (sous la direction de), *Actes du colloque 1991, colloque provincial de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec : travail social et communauté des alliances à développer*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 53-98.
- HARVEY, J. (1991). *Rapport du groupe de travail sur l'application des mesures de protection de la jeunesse*, Québec, MSSS.
- SIMARD, D. (1991). « Les organismes communautaires et le réseau des affaires sociales : une expérience de collaboration », dans ST-ONGE, J. (sous la direction de), *Actes du colloque provincial de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec : travail social et communauté des alliances à développer*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 107-113.